

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 70

présenté par  
M. Daniel Paul, M. Lecoq  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elles financent exclusivement des infrastructures et réseaux neutres et ouverts à l'ensemble des opérateurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fonds d'aménagement numérique des territoires doit permettre l'établissement d'infrastructures et de réseaux ouverts à tous les opérateurs de détail, et non pas concourir à financer l'un d'eux. C'est le sens du présent amendement.